



Communiqué de presse

Strasbourg,
Le 24 mars 2020

Coronavirus Covid-19 dans le Bas-Rhin : la situation au 23 mars

Les professionnels de santé du Bas-Rhin - et autour d'eux - la préfecture, l'agence régionale de santé et l'ensemble des services de l'État et des collectivités font bloc et sont mobilisés sans relâche pour gérer l'épidémie de Coronavirus Covid-19 et protéger la population.

La cellule de départementale de crise Covid-19 se réunit quotidiennement sous le pilotage de la préfecture pour faire le point sur la situation et prendre les mesures concrètes qui permettent de gérer l'épidémie.

Le bilan sanitaire dans le Bas-Rhin

Le virus circule activement dans le Bas-Rhin. **591 personnes sont actuellement hospitalisées** dans le département, dont **167 sont actuellement en réanimation**.

Depuis le début de l'épidémie, **le nombre de personnes décédées et domiciliées dans le Bas-Rhin s'élève à 50** en prenant en compte les personnes confirmées biologiquement positives au Coronavirus Covid-19 ainsi que les personnes non testées mais identifiées comme décédées du virus par les établissements hospitaliers. **38 personnes sont également décédées dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du département à ce jour**.

77 personnes, dont l'état de santé a été jugé satisfaisant, sont sorties de l'hôpital et ont pu rejoindre leur domicile.

Les autorités tiennent à témoigner de leur entier soutien aux familles et aux proches des personnes touchées par le virus.

Les services de l'État mobilisés pour trouver des solutions locales de matériel de protection

Face à la situation sanitaire critique à laquelle les personnels soignants font face avec courage et abnégation dans le Bas-Rhin, les services de l'État se mobilisent pour faire émerger des solutions locales en matière de masques et de gel hydroalcoolique.

Une équipe interservices pilotée par l'Agence régionale de santé est chargée de **coordonner les dons et achats de masques** (entreprises, particuliers, etc) pour permettre de les attribuer à l'ensemble des professionnels de santé en fonction des besoins, à l'échelle régionale. Dès hier, 70 000 masques ont pu être distribués aux médecins, pharmaciens et infirmier(e)s du département grâce à la solidarité des entreprises, des administrations, des associations et des particuliers.

Les services de l'État travaillent par ailleurs activement à l'identification des entreprises et des clusters locaux susceptibles de réorienter leur production vers les masques.

Enfin, des solutions d'initiative locale s'organisent également sous le pilotage de l'État pour **la fabrication de gel hydroalcoolique en quantité**.

Encadrement des mesures de confinement

Le Premier ministre a annoncé hier 3 mesures visant à encadrer le confinement :

- la possibilité de prendre l'air ou de faire du sport devra désormais être limitée à 1 km autour du domicile, pour 1 heure au plus, une seule fois par jour et à titre strictement individuel,
- les marchés sont fermés par principe mais la préfète pourra autoriser certains marchés à ouvrir pour permettre aux clients de s'approvisionner en produits frais et aux agriculteurs d'écouler leurs marchandises. Josiane Chevalier examinera rapidement, en étroite collaboration avec l'association des maires du Bas-Rhin, les demandes d'ouverture qui lui seront soumises par les maires. Seules les marchés dont l'organisation et le bon fonctionnement permet d'assurer le strict respect des mesures barrières seront susceptibles de bénéficier d'une autorisation d'ouverture,
- le recours aux établissements de santé et aux médecins est réservé aux situations d'urgences ou aux convocations médicales, afin de protéger nos concitoyens les plus fragiles et les soignants.

Ces mesures sont applicables dès aujourd'hui, mardi 24 mars 2020.

Les consignes sanitaires à respecter strictement

Pour freiner la transmission du virus, il appartient à chacun de mettre en place les mesures barrières recommandées qui sont des gestes simples mais efficaces pour limiter la propagation de l'épidémie :

- se laver les mains régulièrement,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,
- demeurer à 1m d'autrui, éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Par ailleurs, afin de ne pas saturer le Centre 15 ni les services de secours, les consignes suivantes doivent être respectées :

- si vous présentez des symptômes relevant du coronavirus : restez à domicile, et appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet. Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation,
- appelez le 15 uniquement si vos symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires),
- en cas d'autres symptômes ou de demande de conseil médical : contactez votre médecin traitant,
- pour toute autre situation et information générale, notamment sur les mesures de confinement: appelez le numéro vert national au 0 800 130 00

Restez informés

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé et vos voyages sur les sites :

Site du Gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

Site de Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>

Un numéro vert répond également en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Contacts presse :

Préfecture du Bas-Rhin : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale : anne.strasser@ac-strasbourg.fr